

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX
 Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal LA LIBERTÉ, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MÈRA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 30 mai, chez M. Guilbert, libraire, rue Puits-Gaillot, 3.

Lyon, 5 juin.

La République est notre salut.

Il y a quelque temps les pensées de réaction nous trouvaient incrédules, comme tous les hommes dont le républicanisme pur d'ambition individuelle ne voit dans la démocratie que la manifestation régulière des lois du progrès social. En effet, la réaction ne se montrait guère que dans les déclamations des pompeux charlatans de la veille, naturellement jaloux des jouissances du pouvoir, désormais abordables pour eux à tous les degrés. La réaction n'était, pour parler ainsi, qu'une arrière espérance; un désir impuissant à se formuler dans le vague de la peur et des incertitudes qui voilaient le lendemain. Il est clair que la haute bourgeoisie, celle qui asservissait aussi bien la royauté que le peuple, devait souffrir sous le poids du niveau si inopinément tombé sur sa tête.

Son œuvre s'éparpillait en lambeaux; sa politique de conciliation à tout prix, si bien en harmonie avec les intérêts restreints d'une dynastie de coffre-fort, cédait aux instincts réveillés d'un grand peuple chez qui ne meurt jamais la susceptibilité d'une gloire aussi vieille que l'histoire de 18 siècles. Sa richesse s'évanouissait dans l'immobilité des transactions; son luxe insolent, exeroissance malade d'une révolution détournée de sa voie, cessait de singer maladroitement celui de l'aristocratie du blason redescendu à une élégante simplicité. Un nouveau monde surgissait sous ses pieds; un monde hai, une terre brûlante sur laquelle elle se résignait à marcher, faute d'entrevoir à l'horizon une oasis royale, ou les premières fumées d'un volcan anarchique dans lequel s'abîmerait le gouvernement nouveau.

Elle mettait sa confiance dans le despotisme de la foule ignorante; mais ce despotisme vaincu a fait place à la liberté de la parole, et il faut bien que les amis de la dynastie tombée en usent comme tout le monde.

Depuis quelques jours, ils ne s'en sont pas fait faute, et ils prennent leurs coutées franches. Le rédacteur en chef de la Presse, qui, les premiers jours, pour battre en brèche l'œuvre nouvelle dressait ses batteries sur le territoire républicain, et se coiffait maladroitement du bonnet rouge, a changé de tactique. Il n'attaque pas seulement les hommes, il frappe à grands coups de plume contre l'œuvre tout entière. Ce publiciste profond, après avoir analysé tous les hommes arrivés au pouvoir, les jugeant incapables, de formuler une pensée d'ordre au milieu du va et vient de l'opinion publique, d'opposer une digue au torrent débordé des passions populaires,

prononce sans détour l'impossibilité de la République, et nous engage à virer de bord et à regagner le Havre dynastique. Le crédit renaîtra entre les mains des loups-cerviers convertis par une leçon de trois mois; la France, expulsée deux ou trois fois du concert européen, reprendra son diadème continental, quand un roi voué jusqu'alors au bon plaisir des souverains absolus aura dit son *mea culpa* sur un trône tout neuf. Tous auront profité à cet interrègne très court, pendant lequel la République vieille aura radoté de son passé de sang. C'est Girardin qui le dit, croyez-le, et Girardin, c'est le Jérémie des temps nouveaux; il s'est couvert d'un sac, il s'est poudré de cendres, et il a vu l'avenir. Que Ninive fasse pénitence; qu'elle revienne au Jéhova de la bourse, ou dans quarante jours elle sera détruite. Et puis, écoutez ces plaintives élégies du prince de Joinville; il se couche dans la bruyère, ce cher prince, et il lit énormément pendant que sa femme fait elle-même ses robes; il est malade, il s'ennuie. C'est à fendre le cœur! Et tous les gobe-mouches dynastiques se pâment d'aise et d'espérance, un froid sourire de dédain s'épanouit sur leur visage, quand on leur parle de la chute irremédiable des d'Orléans, plus loin dans les antipathies du peuple que la race des Bourbons à laquelle personne ne songe plus.

Imprudents! ce n'est pas de là que vous viendra le salut. Au moment où l'on vous oublie, pourquoi glaner encore des haines sur cette terre qu'on veut féconder pour vous comme pour vos esclaves d'hier? Interrogez donc l'avenir et l'attitude de la France entière. Qui vous ramènera les tuteurs de vos privilèges, hypocritement extorqués à l'élasticité des lois, à des ébauches de constitution? Ce ne sera pas le peuple, fractionné en deux masses puissantes: l'une précipitée aux abus de l'anarchie par rancune de ce qu'elle a souffert, l'autre assez sensée pour faire reposer toutes ses espérances sur l'affermissement des institutions nouvelles. Le peuple est unanime à repousser la royauté. Il a épuisé toutes les ressources qu'elle peut garantir au maintien de l'ordre et des institutions sociales, qui restent immuables au sein de la mobilité perpétuelle des changements politiques. En respectant ces institutions, elle les corrompt et le scalpel impitoyable des révolutionnaires exagérés ne veut pénétrer jusque-là que parce qu'ils ont vu la famille et la propriété se faire les complices de la corruption sociale.

La royauté est morte, morte pour jamais. N'attendez même pas pour elle les honneurs du martyr. Le diadème royal s'est perdu dans la boue, et la couronne d'épine est trop haute pour son front.

C'est la République qui vous sauvera. Pour échapper aux coups des démagogues, ne vous faites pas les transfuges de la démocratie; car vous seriez pris entre deux ennemis.

Le temps où nous vivons est certes une époque de ténèbres et de tâtonnements. Nous avons tant de ruines accumulées à remuer avant de saisir le pur héritage du passé! Noyés

dans le crépuscule de la monarchie, nous marchons avec courage, mais non pas sans lassitude, vers le but glorieux voilé par des monceaux de nuages. Mais faut-il pour cela se coucher sur le chemin et attendre la mort? Celui qui marche toujours arrivera. On nous demande des hommes; on s'écrie: Aucune individualité puissante ne surgit de ce cahos vulgaire où se croisent les éléments inféconds de l'opposition dynastique et les ferments inconnus d'une démocratie déclamatoire et vide d'idées. On dirait vraiment que, seule, la dictature de l'épée ou celle de l'éloquence sont capables d'enfanter une République forte et morale.

Quant à nous, nous sommes loin de nous effrayer de cette pénurie de génies extraordinaires. Ce n'est qu'aux époques d'impuissance qu'ils s'élèvent; alors que la Providence, pour mettre fin au désarroi des idées et des mœurs, a besoin de s'incarner dans les limites d'une individualité forte et compacte. Aujourd'hui elle s'incarne dans le peuple tout entier, elle fait entrer les mille voix de la foule en participation des harmonies qui enchaînent les lois de la création tout entière. Il n'y a plus d'autre grand homme que tout le monde.

Le centre politique n'est plus à tel ou tel lieu de la France, il est dans la conscience de chaque homme, là où s'opère heure par heure le retentissement de toutes les grandes idées et de toutes les tendances généreuses. Cessez donc de tendre les mains à la royauté vaine; elle n'aurait plus à unir, mais à diviser. Elle ne trouverait plus une nationalité éparse, mais une République forte comme un mur d'airain. Ne regardons pas tant à nos pieds, mais un peu devant nous. Quand le sol vacille encore, on se console en voyant qu'au-dessus de nos têtes pas une étoile ne s'écarte de son orbite. La royauté est ce sol mouvant; la République est la constellation salutaire toujours fixée au même point. La République est notre salut.

D***

Nous faisons un dernier appel aux électeurs pour les engager à repousser toute liste dite de conciliation.

Une liste de conciliation! Et pourquoi? est-il donc, au sein de la ville de Lyon, deux partis dont les vœux soient entièrement opposés, dont les espérances se combattent et s'excluent mutuellement?

Que les suffrages recherchent des citoyens éclairés et probes, qui ne soient pas entièrement étrangers au maniement des affaires; et que ces hommes soient choisis indistinctement dans toutes les classes de la société.

Nous ne comprenons pas l'antagonisme entre concitoyens. La prospérité de la ville importe à tous à un égal degré, et l'Hôtel-de-Ville ne devrait jamais être le champ de bataille des intérêts de rues et de quartiers.

Une lettre particulière arrivée ce matin à Lyon annonce que le roi de Naples serait tombé au pouvoir du peuple, et aurait été mis à mort.

Cette nouvelle mérite confirmation.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 6 Juin 1848.

VOYAGE EN ICARIE.

(Suite. — Voir les variétés des 17, 18, 20, 22, 24, 28 et 30 mai, et les feuillets des 1^{er}, 3, 4 et 5 juin.)

(Septième lettre.)

— Ah! prenez garde, M. Cabet, si vous le traitez comme cela, vous allez détériorer votre bel homme, sans compter qu'il faut un grand dévouement à la cause du peuple pour jouer un pareil rôle; passe encore pour les coups de cravache et les coups de canne. Nous savons, par l'exemple des Funambules et du Théâtre-Français, comment cela se donne. Mais l'un lui arrache les moustaches, l'autre les favoris. Peste! Monsieur Cabet, heureusement qu'on ne joue la pièce que tous les dix ans, et que les moustaches et les favoris de ce pauvre Kalar ont le temps de repousser. Si l'on jouait la pièce tous les jours, comment ferait-il?

— Mais, me répondez-vous, il en mettrait de faux.
 — C'est là que je vous attendais, M. Cabet, — je suis un des hommes qui a dans sa vie fait mettre le plus de fausses moustaches, de faux favoris et de fausses barbes à ses semblables, — je m'en accuse bien humblement devant Dieu, — et surtout devant les hommes.

— Or, j'ai vu poser ces faux favoris, ces fausses barbes, ces fausses moustaches, — cela se pose avec de la gomme, — et cela s'enlève avec de l'eau tiède, — et si vous saviez com-

me cela tient, Monsieur Cabet; si vous saviez comme cela colle; c'est une véritable teigne, — quand on ne prend pas de précautions, la peau vient avec, — demandez plutôt à ce pauvre Melingue — qui se met une barbe de ce genre-là dans l'Anglais de Monte-Christo; — je suis sûr que rien qu'en lui parlant de la lui arracher, vous allez lui faire venir la chair de poule.

Ce n'est pas tout.

On le jette sur la paille, et le géolier lui laisse un peu de pain noir et d'eau.

Il reste seul; il se plaint.

Je le crois parlé bien, Monsieur Cabet, et l'on se plaindrait à moins. Fischtre, comme dit Arnal, je voudrais bien qu'on vous donnât des coups de cravache et des coups de canne; qu'on vous arrachât les moustaches et les favoris, nous verrions si une fois resté seul, vous ne vous plaindriez pas.

Et je trouve, ma foi, que c'est encore bien de la discrétion à Kalar, que d'attendre qu'il soit seul pour se plaindre. — Moi, je me plaindrais devant tout le monde. — Moi, je jurerais, je sacrerais, je jetterais les hauts-cris. — Corne-de-Bœuf! comme dit Porthos. — Ventre-de-biche! comme dit Chicot. — Saprelotte! comme dit Burat.

Il est vrai que je ne m'appelle pas Kalar. — Il est vrai que je ne suis pas un bel homme. — Il est vrai que je ne suis pas le chef du parti démocrate.

Bientôt arrive le grand-inquisiteur, le grand-prévôt, le grand-jugeur, des ministres, des seigneurs et des gardes.

Le grand-inquisiteur: Connaissez-vous Miguf?

Kalar: D'abord, de quoi m'accusez-vous?

Le grand-jugeur: D'être l'un des auteurs, inventeurs et directeurs de l'infamie conspiration des poudres. Connaissez-vous Miguf? répondez.

Kalar: Voici ma réponse: Je suis innocent.

Le grand-prévôt: Connaissez-vous Miguf? répondez.

Kalar: Je ne veux rien répondre, tant que je n'aurai pas mon conseil, et que je ne serai pas en face du public.

Eh mais! Monsieur Cabet, pour qui donc prenez-vous les 13,000 spectateurs? N'est-ce pas un public suffisant? Comment, Kalar n'est pas content de la recette, quand il y a 15,000 personnes dans la salle? Peste, il est difficile. On voit bien qu'il vit sous une monarchie, et que, sous les monarchies, en général, on va au théâtre. S'il vivait sous une république, il serait plus accommodant que cela, n'est-ce pas monsieur Cogniard? n'est-ce pas, monsieur Béraud? n'est-ce pas, monsieur Hostein?

Quant à l'autre raison qu'il donne, de garder le silence, tant qu'il n'aura pas un conseil, c'est prudent, et puis cela va vous amener le fameux: *Je ne veux pas répondre*, que Kalar dit vingt fois de suite sur vingt airs différents.

Le grand inquisiteur: Mais puisqu'on ne vous demande que la vérité!

Kalar: Je ne veux pas répondre.

Le grand Jugeur: Mais c'est votre intérêt de répondre pour prouver votre innocence.

Kalar: Je ne veux pas répondre.

Un ministre: Vous ne craignez donc pas de désobéir à la justice?

Kalar: Je ne veux pas répondre.

Un Seigneur: Mais vous outragez la justice,

Italie.

Une nouvelle importante a été reçue avec beaucoup de satisfaction, au sein de la chambre des députés des États-Sarides, c'est celle du blocus de la flotte autrichienne. Cette flotte avait cherché à se réfugier dans le port de Pola, près de Venise; mais elle a été contrainte, par l'escadre combinée de Sardaigne, de Naples et de Venise, d'aller chercher un abri à Trieste. Vingt-quatre heures lui ont été accordées par le commandant de l'escadre italienne pour se rendre. M. Pareto a assuré que dans vingt-quatre heures il apporterait à la chambre la nouvelle de la reddition de cette flotte ou de son incendie. Il paraît, d'après ces assurances données par M. le ministre, qu'il est impossible à la marine militaire de l'Autriche d'échapper au danger qui la menace. Du reste la ville de Trieste paraît assez disposée à suivre la fortune de la péninsule et à faire partie de l'union italienne.

Un fait glorieux pour les armes italiennes vient d'avoir lieu à Vicence. Les Autrichiens ont été repoussés loin des murs de cette ville après avoir éprouvé de grandes pertes en hommes et en artillerie.

Rome. — Dans une allocution faite à la garde civique pendant la bénédiction des drapeaux, le Saint-Père s'exprimait en ces termes, au sujet des dernières dissensions qui ont amené la retraite du théâtre de la guerre de quelques troupes italiennes: « Je déplore hautement la faiblesse de ceux qui ont abandonné le champ de bataille; ils ont manqué à leur devoir, à leur patrie; ils ne sont plus dignes d'être au nombre de mes sujets, ni de porter cette croix qui orne leur poitrine à leur départ. » Les paroles qui terminaient cette allocution étaient encore plus énergiques et plus significatives; elles répondent une fois de plus aux absurdes interprétations et aux fausses alarmes répandues à dessein sur les intentions de Pie IX. Le sentiment de l'indépendance italienne, un amour profond de la patrie et une sublime abnégation n'ont cessé de se manifester dans les actes autant que dans les paroles de l'illustre pontife.

— Le gouvernement provisoire de Milan vient de prendre à son service les troupes napolitaines, ainsi que l'escadre de Naples qui a refusé, à l'exemple du général Pepe, d'obéir aux ordres du roi qui lui prescrivaient son retour.

NAPLES. — A la suite des mouvements de provinces, des gouvernements provisoires ont été établis à Lecce, à Cosenza et à Paola. Les députés se sont réunis à Pizzo, d'où ils ont lancé une protestation contre les derniers actes de Ferdinand. Naples est toujours dans le calme de la stupeur; la tristesse est peinte sur tous les visages; l'état de siège continue. Le nouveau ministère a déjà beaucoup fait pour la contre-révolution, mais il ne paraît pas de vouloir arrêter en si beau chemin. Les hostilités contre la Sicile vont bientôt reprendre. Tous les préparatifs militaires que le ministère Conforti destinait à la guerre de l'indépendance serviraient à une expédition sur les côtes Siciliennes. La citadelle de Messine est de nouveau renforcée sous le commandement de Pronio, et la lutte avec les Messinois est imminente. De leur côté les siciliens ne négligent rien pour assurer leur intégrité; des armes et des munitions leur viennent de toutes parts, surtout de Malte, et ils se préparent à repousser vigoureusement l'agression du gouvernement napolitain.

Une nouvelle loi répressive contre la presse vient d'être repue par Ferdinand.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la séance du 2 juin.)

RÉSUMÉ.

Au nom du comité des finances, M. Billault a pris ensuite la parole pour présenter l'exposé de la situation financière et le développement de quelques propositions d'urgence. L'exposé du comité n'est pas, il faut en convenir, aussi rassurant que l'était le rapport présenté il y a peu de temps par M. le ministre des finances. Le ministre avait annoncé, sur le budget ordi-

naire, un excédant de recettes de 11 millions; le comité est loin de partager ces espérances, et il n'hésite pas à penser que l'exercice se soldera au contraire par un déficit. Ce n'est pas que pour cela la situation soit désespérée, a dit M. Billault, la France saura s'imposer des sacrifices nécessaires et la crise sera bientôt à son terme. Mais pour atteindre ce but, il est un premier devoir à accomplir, c'est l'exécution des engagements pris par l'Etat; à cette condition seulement, la confiance renaîtra, avec elle le crédit, avec le crédit la fortune publique. C'est pour atteindre ce résultat que le comité des finances a proposé une double mesure destinée à faciliter le remboursement des bons du Trésor et des livrets de caisses d'épargne.

On sait quelle est la situation faite à ces deux éléments de la dette flottante par les décrets du Gouvernement provisoire. Au lieu de reconnaître cette dette, en la consolidant à des conditions acceptables, ce qui eût évidemment soutenu le crédit de l'Etat, le Gouvernement provisoire décréta un mode de remboursement qui, en violant la loi du contrat, faisait perdre aux créanciers du Trésor plus de 40 p. 0/0 de leur capital; car le remboursement se faisait au pair, quand la rente était à peine au-dessus de 50 fr.

Le comité des finances propose de proclamer comme premier principe de la réforme financière l'exécution loyale et complète des engagements contractés par l'Etat, et, par application de ce principe, le remboursement en rentes 5 0/0 au cours de ce jour, soit des 593 millions de bons du Trésor, soit des 273 millions de livrets de caisses d'épargne.

Ce rapport et ces conclusions nous ont paru être accueillis sur tous les bancs de l'Assemblée avec un faveur marquée, et M. le ministre des finances a pu voir que sa réponse n'obtenait pas le même succès. Le moment n'est pas encore venu de discuter le projet de décret proposé par le comité des finances, mais le ministre a voulu dès à présent protester contre ce qu'il a appelé une usurpation du comité: il a ajouté qu'il se proposait de combattre ses résolutions, et qu'il soumettrait à l'Assemblée un système entier dont la base était le rachat des chemins de fer. Ainsi, le comité propose d'asseoir le nouveau système financier de la République, sur le principe de l'exécution des contrats: ce serait un principe contraire que le Gouvernement invoquerait, car, nous l'avons déjà dit, le rachat forcé des chemins de fer n'est autre chose que la violation des engagements solennellement contractés par l'Etat.

Quant à la question d'initiative qui constituerait, a dit le ministre, une usurpation de la part du comité des finances, le débat n'a pas été poussé plus loin; mais il ne manquera pas de se reproduire, et il nous a paru que l'Assemblée ne partageait pas à cet égard les susceptibilités du ministre.

Sont venues ensuite diverses propositions: — celle de M. Piétri, qui demande l'abrogation de la loi de 1832 sur le banissement de la famille Napoléon: elle a été prise en considération après une discussion fort confuse et fort inutile, car tout le monde était d'accord; — celle de M. Rey, qui demandait le rétablissement de l'effigie de Napoléon sur la croix de la Légion-d'Honneur: elle a été ajournée.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

Séance du 3 juin. — PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ.

A une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté, après une observation de M. Léon Faucher, relatait un rapport présenté hier par M. Billault.

M. Perrée pense que l'initiative prise par le Comité des finances, n'ayant pas été prévue par le règlement, devrait être l'objet d'une proposition. L'incident n'a pas de suite.

Dépôt de plusieurs pétitions et adresses.

L'ordre du jour indique le tirage au sort de deux secrétaires de l'Assemblée. Les deux noms qui sortent sont ceux de MM. Degeorge et Edmond Lafayette.

Discussion de la demande en autorisation de poursuite formée contre M. Louis Blanc.

M. le président: Plusieurs membres m'ont exprimé le désir qu'il n'y ait pas de discussion sur le rapport (exclamation), que le vote de l'Assemblée, comme la décision de la commission, ne préjuge rien. (Non! non! la discussion.)

M. Mathieu (Drôme): Je viens combattre, en peu de mots, les conclusions de la commission. J'ai relu avec la plus grande attention le rapport de votre commission. En définitive, il se borne à déclarer qu'il ne peut rien dire: c'est donc un vote de confiance qu'on nous demande? Quelle que soit ma confiance dans les lumières de votre commission, comme représentant,

dire: Je ne veut pas répondre; et comme la beauté de la scène est, outre le style, dans la façon dont vous répondez sur vingt intonations différentes: Je ne veux pas répondre, la scène, si belle qu'elle fût, n'aurait pas été comparable à ce qu'elle est.

Seulement, il y a un malheur, c'est qu'en évitant leurs pièges, vous avez rencontré une faute de français.

Et puis, je suis bien tenté de vous faire une querelle, monsieur Cabet, vous me promettez vingt fois: Je ne veux pas répondre, et, en conscience, vous ne me le donnez que huit fois, c'est douze: Je ne veux pas vous répondre que vous me redeviez. Mais je ne suis pas chicanier, je me contente de huit, et je trouve que c'est encore bien assez comme cela.

— Ils ne m'en condamneront pas moins. Je le sais, dit Kalar, en se jetant sur la paille, mais je leur ferai voir qu'ils m'assassinent, et ma mort ne sera pas inutile à la patrie.

ACTE II.

Ah! ma foi! j'en reste là, Monsieur Cabet, c'est trop d'émotions, trop de drames, trop de choses sublimes pour une seule soirée. Je ne pourrais pas en supporter davantage. Je reviendrai voir le second acte dans dix ans.

Maintenant, Monsieur Cabet, Kalar ne voulait point parler sans conseil, et il avait raison. Vous n'auriez pas dû écrire sans conseil, sur le théâtre surtout.

Pour que cela ne vous arrive plus, Monsieur Cabet, voilà ce que nous vous dirons:

Pour certains gens, et vous êtes de ces gens-là, Monsieur Cabet, le théâtre n'est qu'une distraction, une manière de passer le temps entre l'heure où l'on se lève de table, et

je ne me puis incliner devant elle. Un vote comme celui qu'on nous demande serait un fâcheux précédent, une grande cause; et elle manquerait à sa dignité en faisant abnégation de sa raison. (Bruit.) Eh! Messieurs, nous devons d'autant plus être circonspects que trois des membres de votre commission se sont prononcés contre la poursuite; ils la repoussent, qui ont vu les périls; pouvons-nous être plus sévères, eux ne savons rien? Je me trompe, nous savons ce qui est contenu dans le réquisitoire et que vous avez pu apprécier. Deux faits pèsent sur le citoyen Louis Blanc: le fait d'avoir parlé au peuple; mais vous n'ignorez pas qu'il l'a fait avec l'assentiment de votre président. Quant aux paroles prononcées, vous avez entendu hier le citoyen Barbès les revendiquer dans sa lettre. (Rumeurs.) Supposé même que les paroles eussent été prononcées, elles n'avaient pas la portée qu'on leur attribue.

Une dernière considération: L'autorisation, conduisant à l'arrestation immédiate du citoyen Louis Blanc, et, Messieurs, la détention préventive, est toujours une chose fâcheuse, déplorable, dont il faut être sobre sous une République.

Je ne connais pas le citoyen Louis Blanc, je ne lui ai jamais parlé, et cependant je le déclare, en mon âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes, je crois qu'il n'y a pas lieu à suivre. (Rares bravos à gauche.)

M. Larabit: Moi, aussi, je viens combattre les conclusions de la commission, par des considérations de politique, à mon avis, supérieures aux considérations judiciaires ou de prérogative. Nous avons vu, dans le rapport, que le citoyen Louis Blanc a commis des erreurs économiques; je le crois aussi; mais je crois que le citoyen Louis Blanc en a été plus affligé qu'il ne serait des donjons de Vincennes! Sous le prétexte d'organiser le travail, on l'a désorganisé! (Rires.) Mais cette erreur de Louis Blanc n'est pas un crime, et pour toute expiation je demande que Louis Blanc reste au milieu de nous, assiste surtout à notre comité du travail! (Nouveaux rires.)

Il ne faut pas que ces hommes égarés puissent croire même à une apparence de persécution. (Réclamation.) Je vote contre le rapport.

M. Laurent (de l'Ardeche): Je félicite votre rapporteur du progrès qu'il a fait dans l'art de colorer les sujets les plus sombres! (Rumeurs.)

Louis Blanc, le proscrit du 31 mai, a été plus heureux que les proscrits du 31 mai 1793. On ne saurait être plus courtois, plus bienveillant qu'on s'est montré pour notre collègue (rires); lui aussi a été orné de fleurs et de bandelettes. (Nouveaux rires.)

D'après le rapport, la demande n'est qu'une formalité, une mesure toute dans l'intérêt de Louis Blanc auquel elle donnera l'occasion de prouver, sans nul doute, son innocence.

On nous dit: Autorisez les poursuites, cela ne préjuge rien! Comment, cela ne préjuge rien! alors qu'on vous déclare que la conviction de la commission est fondée sur la communication des pièces! Mais, répond-on, n'avez-vous point confiance dans votre commission? En matière judiciaire, la conscience ne permet de s'en rapporter qu'à son jugement. Comme représentant donc, et comme magistrat, je repousse l'autorisation.

M. Bac: Comme membre de la minorité de la commission, je viens remplir un devoir de conscience, en indiquant les motifs qui ont déterminé ma conviction. J'eusse désiré entendre, avant de monter à cette tribune, un orateur de la majorité commenter, expliquer le rapport. M. Louis Blanc s'est plaint, avec raison, de la conspiration du mensonge; je me trouve avec peine, en ce moment, en face d'une espèce de conspiration du silence! J'eusse voulu qu'on ne fit pas aussi bon marché de notre inviolabilité, et qu'on n'eût pas l'air d'enfourner dans les profondeurs de la conscience les motifs mystérieux de son vote! Le vote de confiance qu'on vous demande est quelque chose d'énorme! Désormais, pour que vous livriez un collègue, il suffira donc qu'un procureur-général, ou qu'une commission nommée par vous, vous affirme la présomption de culpabilité! Mais le droit de juger ne peut se déléguer, il est souverain et inaliénable! Ne comprenez-vous pas quels dangers peuvent surgir du système de votre commission, si vous l'adoptiez? Quel instrument ne mettriez-vous pas entre les mains d'une fausse majorité?

On fait au système du jugement par l'Assemblée tout entière diverses objections. L'instruction, dit-on, est secrète; elle ne peut être livrée à une assemblée de 900 membres. Livrez-la à la publicité, et vous échapperez aux moyens d'arriver à

l'heure où l'on s'étend dans son lit, quelque chose comme une causerie insignifiante, ou une promenade récréative; pour ces gens-là, l'art n'existe pas dans le théâtre, et s'il veut parler aux masses, il doit prendre l'organe du journal ou du livre, de la proclamation ou du club.

Cette pensée qu'un homme de goût peut choisir des personnages historiques ou inventer des types inconnus, pour en faire les interprètes d'une pensée nouvelle qu'il veut populariser en la transmettant tous les jours à quinze ou dix-huit cents personnes, n'est pas venue à M. Cabet. Pour lui comme pour les enfants, le théâtre est une lanterne magique, amusante pour les yeux, mais inutile pour le cœur. On ne peut y puiser ni la poésie que la fantaisie fait naître, ni la philosophie que les passions y apportent, ni l'intérêt que les grandes questions sociales jettent autour d'elles.

Aussi, nous en sommes bien convaincus, Hamlet et Faust, pour M. Cabet, sont des mannequins, et les spectateurs qui ont assisté au développement des deux grandes philosophes dramatiques, l'une anglaise, l'autre allemande, universelles toutes deux, étaient des gens qui venaient au spectacle pour s'amuser, et qui, probablement, n'ont pas atteint leur but.

Certes, il eût été bien plus intéressant, au point de vue de M. Cabet, de voir la prise de la Bastille ou la révolution des 27, 28 et 29 Juillet.

Mais alors, avec de pareilles théories, Monsieur Cabet, à quoi bon Sophocle et Euripide? A quoi bon Eschyle et Aristophane? A quoi bon Plaute et Terence? A quoi bon Shakespeare et Calderon? A quoi bon Molière et Corneille? A quoi bon Goethe et Schiller? A quoi bon enfin Victor Hugo et d'autres? (La suite à un prochain n. m. m. v.)

(Silence).

Le grand Jugeur: Vous n'avez donc pas confiance en moi?

(Silence).

Le Grand-Prévot: On vous croira coupable.

(Silence).

Le Grand Jugeur: Vous vous nuisez à vous-même, car enfin discutons, raisonnons, répondons un peu.

Kalar: Je ne veux ni discuter, ni raisonner, ni répondre.

Le grand Jugeur: Ce que je vous demande ne peut vous compromettre.

Kalar: Je ne veux rien répondre.

Un ministre: Vous sortirez promptement.

Un seigneur: Ceux qui vous ont conseillé ce système de silence ne sont point vos amis.

Kalar: Je ne veux rien répondre.

Une dame de la cour: Vous sacrifiez l'intérêt de votre famille.

Le grand-prévot: On a arrêté Xirou et Yard, vos amis.

Le grand Jugeur: Ils sauront que c'est vous qui retardez leur mise en liberté.

Le grand inquisiteur: Votre silence est inutile et ne peut que vous compromettre, car les témoins ont tout déclaré.

Kalar, avec majesté: Encore une fois, je ne veux pas répondre.

— Il m'eût été bien facile de leur répondre, — dit Kalar, quand il est seul, — et j'ai souvent été tenté de les écraser ou de les confondre; mais je suis plus sûr d'avoir évité leur piège.

Et vous avez bien fait d'agir ainsi, mon cher Kalar; car enfin, si vous leur eussiez répondu, vous n'eussiez pas pu leur

— Voici les différences que présente le relevé hebdomadaire publié ce matin dans le *Moniteur* :

L'encaisse de Paris a augmenté de	5,843,526 76
L'encaisse des départements a augmenté de	2,532,595 »
Les effets arrivés à recouvrer	1,211,254 74
Les effets en souffrance	4,186,548 68
Les avances sur effets publics ont diminué de	99,500 »
Les billets en circulation à Paris	24,702,550 »
Les billets en circulation dans les comptoirs ont diminué de	5,528,750 »
Le compte courant du trésor a diminué de	7,440,432 59

On voit, d'après ce compte-rendu, que le numéraire continue à affluer à la banque et que l'encaisse s'élève maintenant pour Paris et les comptoirs à 128 millions, tandis que la masse des billets en circulation a diminué de 50 millions, et n'est plus que 565 millions, ce qui rétablit une proportion assez raisonnable; mais tous les autres comptes sont très défavorables. Le portefeuille de Paris n'est plus que de 150 millions; les effets en souffrance et à rembourser ont augmenté de 5 millions et s'élèvent maintenant en tout à 57 millions pour Paris seulement. On s'était plaint que les autres relevés, comprenant les nouveaux comptoirs des banques locales, ne contenaient aucun chiffre pour les effets en souffrance des départements. Cet article a commencé à figurer aujourd'hui pour une somme de 11 millions. Enfin le compte du trésor n'est plus que de 19,154,000 f., ce qui donne depuis huit jours une nouvelle diminution de 7,440,432 f. 59 c. Il y a, il est vrai, une diminution pour les avances de fonds sur effets publics à Paris; mais il paraît qu'on a scindé le compte, car on a ajouté un article d'avances sur effets publics dans les succursales, et ce nouveau compte figure maintenant pour 2,917,050 f.

— On annonce que la commission de constitution a décidé dans son projet, que la mission de l'Assemblée constituante cesserait après le vote de la constitution et des lois organiques. Tout sera combiné pour que l'élection du président et celle des membres de la nouvelle chambre puissent avoir lieu au mois de septembre prochain.

— Le ministre de la marine vient de nommer une commission chargée d'examiner la situation des phares qui se trouvent le long de nos côtes et les améliorations dont ils sont susceptibles.

— Un projet de loi sera prochainement présenté aux membres de l'Assemblée nationale pour la création dans les départements, de vingt-cinq hospices consacrés aux invalides civils.

— On remarque que depuis deux mois le nombre des aliénés, tant à Paris qu'en province, a augmenté proportionnellement de plus d'un tiers.

— M. Thiers est porté à la fois candidat dans les départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, de la Gironde, des Basses-Pyrénées, du Gers, des Bouches-du-Rhône et de l'Algérie.

— Des détachements de Polonais, repoussés de l'Allemagne et amenés par le chemin de fer ont traversé Valenciennes. Ils se sont dirigés vers l'intérieur.

— On parle d'une grande revue de toutes les gardes nationales de Seine-et-Oise qui doit avoir lieu à Versailles le mois prochain.

— On annonce la destitution de M. Carteret, chef au ministère de l'intérieur.

— On dit que l'Angleterre, pour se venger de l'Espagne, vient d'envoyer à Cuba une nuée d'agents secrets, avec mission de la mettre en insurrection. Il y a longtemps que l'Angleterre convoite cette île dont la prospérité en fait le plus beau fleuron de la couronne d'Espagne.

— Aujourd'hui à midi le 4^e régiment de hussards arrivait à Paris.

— Aujourd'hui le palais de l'Assemblée nationale et celui du Luxembourg étaient gardés militairement à cause des inquiétudes causées par l'affaire du citoyen Louis Blanc qui devait recevoir une solution.

— Un représentant du peuple se propose, dit-on, de prendre une initiative, que nous approuvons pleinement par anticipation: il s'agit de la buvette de la Chambre. Personne n'ignore que de très fortes sommes sont allouées depuis longtemps pour désaltérer et rassasier les députés. La dépense, calculée sur le pied de 1 franc par représentant, et c'est le minimum, s'élève à 900 fr. par jour, 27,000 fr. par mois. Chaque membre de l'Assemblée nationale recevant 25 f. par jour, il ne convient pas que l'Etat continue à fournir des rafraichissements; ce sera une économie de 27,000 fr. par mois, et au point où en sont les finances de la République, ce résultat n'est pas à dédaigner. Nous pensons que la proposition du représentant démocrate sera approuvée et passera à l'unanimité. On pourra établir une buvette dont les bénéfices seront consacrés à des œuvres de bienfaisance, distribués aux blessés de Février ou aux ouvriers sans travail.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

La commission du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de l'intérieur, arrête :

Amnistie pleine et entière est accordée : 1^o Pour toutes les condamnations prononcées en conformité des lois des 22 mars 1834 et 2 juillet 1837, à raison d'infractions commises au service de la garde nationale, antérieurement à la date du présent arrêté, tant par les conseils de discipline que par les tribunaux de police correctionnelle, dans toute l'étendue de la République, et qui n'auraient point encore reçu leur exécution. 2^o Pour toutes les infractions de même nature commises antérieurement à la date précitée, et qui seraient susceptibles de poursuites disciplinaires ou correctionnelles, en conformité des lois ci-dessus rappelées.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

Tous les arrêtés relatifs à la création de trois escadrons de garde nationale mobile à cheval, ainsi que les nominations insérées au *Moniteur* du 22 mai, sont et demeurent rapportées.

— La commission du pouvoir exécutif arrête : Les assemblées de canton du département du Finistère, qui avaient été convoquées pour le 4 juin, se réuniront le 11 du même mois, à l'effet d'élire un représentant du peuple.

— La commission du pouvoir exécutif arrête : Les cadres de dépôt des 14 premiers régiments d'artillerie sont supprimés. — Il sera créé, dans les mêmes régiments, le nombre ci-après désigné de batteries à pied non montées, savoir : 1^o Dans chacun des 10 premiers régiments une batterie qui prendra le n^o 16; 2^o dans chacun des 11^e, 12^e, 13^e, et 14^e régiments, deux batteries qui prendront les numéros 15 et 16.

— La commission du pouvoir exécutif arrête : Sont approuvées les offres formulées par le conseil municipal de la commune d'Hyères, dans les délibérations susvisées.

— Par arrêté de la commission du pouvoir exécutif, le citoyen Lenglet est nommé chancelier de la légation de la République à Francfort; le citoyen Allimbourg est nommé chancelier de la légation de la République à Stockholm.

Situation de la Banque de France et de ses succursales au 31 mai 1848, au soir.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots	68,504,889 86
Numéraire dans les succursales	59,552,822 »
Effets arriérés à recouvrer	18,506,525 13
Portefeuille de Paris dont 50,097,531 fr. 63 c. provenant des succursales	151,648,501 57
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	150,001,061 14
Avances sur lingots et monnaies	8,950,700 »
» sur effets publics français	28,960,482 90
» dans les succurs.	2,917,050 »
» A l'Etat sur bons du Trésor de la République	50,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »
» fonds disponibles	11,660,197 89
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,744,498 »
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »
Immeubles et succursales	2,513,105 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger	1,000,000 »
» national d'escompte	200,000 »
» des succursales dans les comptoirs nationaux des villes	250,000 »
Effets en souffrance à la Banque	28,950,627 27
» dans les succursales	11,077,671 58
Dépenses d'administration de la Banque de succursales	676,457 51
Divers	664,894 11
	806,071 21
	603,527,534 77

PASSIF.	
Capital de la Banque	67,900,000 »
Capitaux des nouvelles succursales	23,550,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »
» des nouvelles succursales	2,980,650 14
» immobilière de la Banque	4,000,000 »
Billets au porteur en circul. de la Banque	277,441,800 »
» des succursales	85,661,800 »
» à ordre	454,000 »
Compte courant du Trésor, créditeur	19,121,113 72
Comptes courants	75,612,890 81
» dans les succursales	19,854,405 80
Récépissés payables à vue	1,818,500 »
» dans les succursales	542,795 »
Traites des succursales à payer par la Banque	3,205,058 58
Traites de la Banque à payer par les succursales	1,701,458 61
Dividendes à payer	132,369 25
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du Trésor,	1,106,952 69
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,720,952 57
Escomptes, » dans les succurs.	3,196,560 »
Réescompte du dernier semestre	728,692 57
» dans les succursales	705,475 »
Divers	344,682 43
	603,527,534 77

NOUVELLES LOCALES.

Nous croyons utile de publier le résultat des élections dans différentes réunions préparatoires.

Section de l'Hôpital.

LAFORÉST, représentant.
BROSSETTE oncle, négociant.
BERNARD (Antoine), négociant.
REVEIL (Ed.), directeur de la compagnie générale.

Section Louis-le-Grand.

SERIZIAT (Henry).
HUMBERT (Valois).
NIODET.
ROE (Henri).

Section de Perrache.

BONNARDEL aîné (Jean).

PERRET, ex-notaire.
PITRAT (Fleury), marchand de charbon.
MORAND, ancien chef de l'octroi.

Section Saint-Clair.

BREDIN, vétérinaire.
BRIANDAS, commissionnaire.
PARDON, rentier.

— Voici les noms des candidats adoptés par le comité publicain de la Martinière.

RAVU, (Claude), propriétaire et capitaine des voltigeurs, quartier Saint-Vincent.

VACHON (Antoine, fils aîné) négociant.
RAVE, chef d'atelier, côte des Carmélites.

CHAMPAVERT (Joseph), chef d'institution, rue Tourette.

— La section dite d'Orléans, réunie dans la maison de la compagnie, à l'angle du quai du peuple et de la rue Constantine, a arrêté, après deux tours de scrutin, les candidatures suivantes :

HODIEU, notaire;
DERVIEU, ex-conseiller municipal;
TARDY, président du tribunal de commerce;
BERGIER, ex-conseiller municipal.

Section de la Halle-au-Blé.

RICARD;
FAURE (Bruno);
DOUENNE;
CARLE, orfèvre.

Section de Perrache.

BONNARDEL aîné (Jean);
FRAISSE, docteur-médecin.
PENET, ex-notaire;
PITRAT-FLEURY, marchand de charbons.

— Une affiche de la municipalité, placardée ce matin, annonce qu'on admettra pour le vote de demain les bulletins imprimés.

Nous avons lu hier, dans un journal de la localité que M. Emile Laforest, en donnant cette faculté, a cédé aux exigences du Club central.

— Ce matin le 9^e dragons est allé à la rencontre d'un escadron resté à Dijon, et qui venait rejoindre le régiment en garnison dans notre ville.

— Par arrêté du pouvoir exécutif, en date du 2 juin, M. Briffaut, juge d'instruction au tribunal de Schelestadt, a été nommé conseiller à la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Gauthier de Coutance, décédé.

— On lit dans le *Mercurie Séguisien*, du 4 juin : « Hier soir, une chaudière de l'établissement de forges de MM. Aubry et Château, à Valbenoite, ayant éclaté, quatre personnes ont été très-grièvement blessées. Nous manquons de plus amples détails.

Bourse de Paris du 3 juin 1848.

Cinq pour cent, 68	— Dito fin courant, 67 75	Trois pour cent, 48	— Dito fin courant, 47 75	Quatre pour cent, »	Quatre canaux, »
Actions de la banque, 1160					Rentes de Naples, »
					Dette active d'Espagne, »
					Emprunt romain, 52 1/2
					Oblig. piémontaise, 860

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	565	Orléans-Vierzon	258 75
Paris à Rouen	400	Montereau à Troyes	125 »
Rouen au Havre	203 75	Nord	355 »
Paris à Strasbourg	355	Amiens-Boulogne	» »
Paris à Lyon	310	Tours à Nantes	337 50
Avignon à Marseille	216 25	Dieppe	» »
Versailles, rive droite	112	Bordeaux à Cette	» »
Id. rive gauche	98 75	Lyon à Avignon	» »
Bâle à Strasbourg	82 50	Centre	» »
Saint-Germain	»	Paris à Sceaux	» »
Orléans-Bordeaux	397 50	Sceaux	» »

La rente, d'abord un peu faible, s'est ensuite relevée au-dessus de la cote d'hier, mais elle donnait lieu à peu de transactions. On attend avec anxiété le résultat du projet de décret relatif aux caisses d'épargne et aux bons du trésor. L'adoption de cette mesure devra produire une forte baisse sur la rente.

Les actions de la banque ont subi plus vivement qu'hier l'influence du relevé hebdomadaire, et ont fléchi de 100 fr. Les cours ont paru ensuite se raffermir.

Les chemins de fer se soutenaient difficilement par suite de la crainte qu'ils ne soient pas rachetés par l'Etat. Presque toutes les lignes ont légèrement fléchi.

Le 3 0/0, qui était hier à 47 25, a varié de 47 à 48, et f. à 48. Le 5 0/0, fermé hier à 57 25, a fait 67 et 68, et reste à 68. La banque de France a fait 1180 et 1110, et ferme à 1160.

On nous écrit d'Aix-en-Savoie :

« Le calme et la tranquillité dont nous jouissons à Aix en font, cette année plus que jamais, un rendez-vous général pour les baigneurs.

« Des réglemens de police totalement changés et adoucis, moins d'entraves pour la douane et les passeports, une entière liberté religieuse, la distribution quotidienne des lettres, sans en excepter les jours fériés, l'entrée libre des revues scientifiques et des journaux, tels sont les avantages qui, joints à l'excellence de ses sources thermales, ont déjà fixé dans sa ravissante vallée de nombreuses familles étrangères.

« Les travaux vraiment grandioses du Nouveau Cercle se poursuivent avec activité. Aix n'aura même sous ce rapport plus rien à envier aux bains d'Allemagne. »

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.